AR Prefecture
043-214301657-20241122-DB20241122211-DE
Reçu le 25/11/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE
Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2024

Délibération n°11

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation : **14 Novembre 2024**	L'an deux mille vingt quatre, et le 22 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER

Présents : Tous les membres en exercice sauf M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, Mme Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, Mme Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Mme Catherine GARDES et Mme Améline PICHON ayant donné procuration à M. Eric CEYTE
Absent : M. Serge GIDON
Mme Louisette VALOUR est nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : MONTANT FOURNITURES SCOLAIRES ECOLES GERMAINE TILLION ET SAINT-JOSEPH POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer à chaque école de la commune la somme de cinquante euros (50.00€) par élève.
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires concernant ces dispositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.
Pour copie conforme,

Fanny SABATIER
Maire

MAIRIE DE ROSIERES (Haute - Loire)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le .....